

Paris, le 10 août 2022

## Communiqué information réglementée

### **Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 incluant le Rapport Financier Semestriel de la BFCM au 30 juin 2022**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

Ce premier Amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 10 août 2022 auprès de l'AMF, et est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt n°D.22-0284-A01.

**Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :**

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/informations/contact.html>

#### Contact Relation Investisseurs

Banque Fédérative du Crédit Mutuel: Sandrine Cao Dac Viola : [BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr](mailto:BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr)